



Agrément P901112 - 36^{ème} année

N° 144

Lasne nature

Hiver 2025

Rejoignez-nous !

*Votre soutien est essentiel !
Contribuez à la préservation de la
biodiversité de notre belle commune
en rejoignant notre association.
Comment ? Rendez vous page 15...*





Président : Willy CALLEEUV :
02 633 24 66

Secrétariat : 02 633 27 64 ou
secretariat@lasne-nature.be

Tresorier : Stéphane GALLOIS :
02 633 38 22

Urbanisme et Aménagement du
territoire : Stéphane GALLOIS :
02 633 38 22 ou
urbanisme@lasne-nature.be

Réserves naturelles (Ru Milhoux et
Bois de l'Epine)
Gestion : Jean-Louis PARMENTIER :
0475/490965 ou
JL.PARMENTIER@lasne-nature.be
Conservateur : Thierry ROLIN :
02 633 28 78

Mobilité : Philippe BOUCHE :
0494 33 62 88 ou
mobilité@lasne-nature.be

Sentiers : Philippe DEWAEL :
02 633 37 76 ou
sentiers@lasne-nature.be

Eau, pollutions :
eauetpollutions@lasne-nature.be

Batraciens : Micheline NYSTEN :
batraciens@lasne-nature.be

Écoles-Nature : Monique LOZET :
0477 635 713 ou
lozetmonique@gmail.com

Plantes et Semences : Valérie
REGNIER : 02 633 24 66 ou
semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUV :
02 633 24 66

Siège social:
12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone de l'asbl : 02 633 27 64
Mail : secretariat@lasne-nature.be

Site internet : www.lasne-nature.be



Compte en banque unique pour
les cotisations, notre boutique et la
facturation :

BE31 0012 3262 3355 de
Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Sommaire

- 3 La poursuite des chasses récréatives à Lasne**
- 4-5 Pourquoi la biodiversité ordinaire est notre meilleure alliée**
- 6 Changement climatique : ne pas baisser les bras... !**
- 6 Un arbre mort est en fait bien vivant !**
- 7 La forêt de Soignes (3)**
- 8-9 Mon premier potager bio : par où commencer ?**
- 9 Lettre d'un lecteur**
- 10-11 Cohabiter avec le frelon asiatique**
- 12 Migration des Batraciens**
- 12 La main à la poche**
- 13 Petite Chouette**
- 14 La boutique de Lasne Nature**
- 15 Agenda**
- 16 La nature de décembre à février**

Clause exonératoire de responsabilité :
Lasne nature asbl s'exonère de toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la publication d'articles dans son bulletin trimestriel. L'acceptation par l'asbl de la publication d'articles dans le bulletin en question ne peut être considérée comme une reconnaissance implicite de responsabilité dans son chef. Seul(s) l'auteur ou les auteurs des articles est/sont responsables du contenu de leur(s) article(s) et des points de vue défendus dans ces articles».



Editorial

La poursuite des chasses récréatives à Lasne

Le lâcher massif de faisans d'élevage destiné à des tirs récréatifs fait l'objet d'une réprobation qui dépasse nos frontières communales. En effet, plusieurs collectifs citoyens insistent auprès de leurs pouvoirs communaux respectifs afin que les lâchers massifs de canards et/ou faisans soient interdits. Il s'agit des communes de Genappe, Ottignies et Lasne.

Dans chacune de ces communes une interpellation citoyenne au conseil communal a été introduite. En substance, ces interpellations demandent toutes aux conseils communaux d'interdire ces lâchers à des fins de chasse sur base d'une législation existante.

Il s'agit de l'article 58 quinques de la loi sur la conservation de la nature de 1973 (transcrite dans un décret wallon en 1984). Il stipule que les conseils communaux peuvent prendre des règlements ou des ordonnances qui soient plus stricts que la législation wallonne actuelle, et ce, afin d'agir pour la protection des espèces végétales et animales non-gibiers.

Le conseil communal de Genappe s'est tenu le 28 octobre dernier. La réponse du collège communal est plutôt positive puisque :

- La commune reconnaît publiquement être compétente pour prendre un règlement
- Un règlement est en préparation et a déjà été suggéré au DNF, aux trois conseils cynégétiques présents sur le territoire communal et à d'autres parties prenantes
- Ce règlement veillera à interdire les lâchers de tir mais autorisera le repeuplement sous certaines conditions.

Le conseil communal d'Ottignies s'est tenu le 3 novembre. La commune s'est engagée à suivre celle de Genappe si cette dernière publie un règlement communal interdisant les lâchers massifs de gibier.

Le conseil communal de Lasne s'est tenu le 10 novembre.

La commune de Lasne ne veut pas prendre de mesures contraignantes contre les chasses récréatives. Elle invoque la « fragilité juridique » d'une telle mesure et s'en remet aux décisions du niveau régional.

Les Lasnois et la biodiversité locale ne feront donc pas l'objet d'une « protection » par les autorités politiques locales. A chacun de prendre ses dispositions avec ses enfants, ses animaux domestiques lors de promenades ou déplacements sur le territoire en période de chasse.

Reste à savoir si la Région wallonne va légiférer sur cette matière et quand ? Pourquoi le plaisir de quelques-uns passerait avant des enjeux plus fondamentaux chers au plus grand nombre ?

Willy Calleeuw



Pourquoi la biodiversité ordinaire est notre meilleure alliée

La biodiversité dite ordinaire est celle que l'on croise au quotidien, souvent sans s'y attarder. Pourtant, elle mérite toute notre attention : les espèces qui la composent sont celles qui nous rendent la grande majorité des services écosystémiques. Sans elles, pas d'avenir pour nous. Mais discrètement, elles disparaissent, elles aussi. Il est temps de mieux la connaître, et de mieux la protéger.

Quand on pense « biodiversité », on imagine souvent des espèces iconiques : tigres, éléphants, récifs coralliens... Mais qu'en est-il des espèces que nous croisons chaque jour sans y prêter attention ? Un hérisson dans un jardin. Une coccinelle sur un plant de tomate. Une abeille qui butine. Un renard dans un champ. Un hêtre vieux de cent ans.

C'est ce que l'on appelle la biodiversité ordinaire : toutes les espèces communes qui nous entourent. Contrairement à la biodiversité extraordinaire, elle suscite moins d'émotion et d'émerveillement. Et donc, bien souvent, bénéficie de moins de mesures de protection. Pourtant, sans elle, pas d'air pur, pas de nourriture, pas d'eau potable, pas de climat régulé. Sans ces héros de l'ombre, nous ne serions pas là. En Belgique comme ailleurs, cette biodiversité du quotidien est aujourd'hui en danger. Et elle mérite qu'on la regarde, qu'on la respecte, et qu'on la protège.

Des régulateurs naturels

Certaines espèces jouent un rôle de régulateur au sein des écosystèmes, en maintenant un équilibre entre les différentes populations animales et végétales. Voici quelques alliés insoupçonnés :

Le renard roux, allié mal-aimé des cultures

Souvent considéré à tort comme un nuisible, le renard est pourtant un maillon essentiel. En consommant entre 6 000 et 10 000 rongeurs par an, il limite la prolifération de ces derniers dans les champs, ce qui réduit les risques pour les cultures et les maladies associées.



Le hérisson, régulateur des potagers

Les hérissons sont insectivores. Ils se nourrissent de limaces, de sauterelles, d'escargots, de hannetons et de mille-pattes. Ils contribuent à l'équilibre écologique de votre jardin en régulant les populations d'insectes. Ils contribuent à l'équilibre écologique des jardins,



La coccinelle, nettoyeuse du potager

Elle compte parmi les rares insectes à susciter une sympathie unanime — et pour cause : en plus de son style sublime, la coccinelle est un prédateur redoutable contre les pucerons, acariens et cochenilles, qui nuisent aux plantes. Une seule coccinelle peut manger jusqu'à 100 pucerons par jour !



Des polliniseurs indispensables

Saviez-vous qu'il existe, rien qu'en Belgique, plus de 350 espèces d'abeilles et de bourdons sauvages ? Loin des ruches, ces travailleuses de l'ombre assurent à elles seules 85 % de la pollinisation des plantes à fleurs. Certaines abeilles vivent seules, dans de petits trous ou cavités naturelles. D'autres, plus sociales, forment de petites colonies. Seule l'abeille domestique produit du miel —

mais toutes contribuent à notre survie !

Leur rôle est en effet vital : environ 75 % des plantes cultivées dans le monde dépendent de la pollinisation pour se reproduire. Sans elles, pas de pommes, de tomates, de fraises ni d'oléagineux.



Des ingénieurs du sol

Ce que l'on voit rarement est parfois ce qui compte le plus. Les vers de terre, par exemple, sont de véritables architectes souterrains :

- En creusant leurs galeries, ils aèrent le sol, ce qui facilite l'infiltration de l'eau et l'absorption de l'oxygène par les racines.
- En enfouissant la matière organique, ils enrichissent la terre, la rendent plus fertile et plus vivante.
- Un sol riche en vers de terre peut absorber jusqu'à 100 fois plus d'eau qu'un sol mort, ce qui limite les risques d'inondation.

C'est pourquoi les scientifiques les qualifient « d'espèces ingénieriales ».



Une disparition silencieuse

Malheureusement, cette biodiversité ordinaire subit un déclin rapide.

- En Europe, 60% des oiseaux des champs ont disparu depuis 1980.
- Les abeilles sauvages sont en forte régression à cause de la pollution, des pesticides, de la disparition des habitats et du changement climatique.
- Les hérissons voient leurs populations chuter, notamment à cause des routes, des clôtures infranchissables, de la pollution et de la fragmentation des milieux. Cette année, ils ont été classés dans la catégorie « quasi menacés » de la liste rouge de l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature).

Mais ce recul dramatique passe souvent inaperçu... jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour faire marche arrière.

Comment les protéger ?

Évidemment, nous avons besoin d'actions à l'échelle internationale, mais aussi européenne, nationale, régionale et locale. En plus de cela, chacun·e d'entre nous a le pouvoir d'agir. Notamment cet été, en aidant par exemple les espèces vulnérables à faire face aux fortes chaleurs : vous trouverez tous nos conseils ici. Et en soutenant des associations locales, bannissant les pesticides, laissant une partie de votre jardin en friche...

Vous l'aurez compris : la biodiversité ordinaire n'est ni banale, ni remplaçable. Elle est le socle de notre vie quotidienne, de notre alimentation, de notre bien-être. En prenant soin d'elle, nous prenons soin de nous-mêmes. Et chaque petit geste compte : protéger un hérisson, planter des fleurs pour les abeilles, ou laisser vivre une coccinelle, c'est déjà faire d'un geste ordinaire, aux conséquences extraordinaires.

Le saviez-vous ? Un simple mètre carré de sol vivant abrite jusqu'à 10 000 vers de terre, 50 000 insectes et 1 milliard de micro-organismes. La vie grouille littéralement sous nos pieds !

Source : https://wwf.be/fr/actualites/pourquoi-la-biodiversite-ordinaire-est-notre-meilleure-alliee?utm_campaign=newsletter_august25_FR&utm_medium=email&utm_source=MagNews



Changement climatique : ne pas baisser les bras... !

La COP 30¹ s'est tenue à Belém (Brésil) du 10 au 21 novembre 2025 mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, les décisions finales ne sont pas encore précisées...

Le 5 octobre dernier, une marche s'est tenue à Bruxelles réunissant tous ceux qui veulent remettre le problème du changement climatique à l'agenda des décideurs. La dynamique enclenchée par la mobilisation des jeunes depuis 2018-19 semble s'être essoufflée, peut-être en raison des autres crises qui se sont déclarées (Covid, Ukraine...)

L'Accord de Paris adopté en 2015 avait fait naître l'espoir ! Il prévoyait de limiter l'augmentation de la température mondiale à + 1,5°C. Faute d'une vraie mobilisation de la part des pays développés, cet objectif n'est désormais plus atteignable !²

Mais les enjeux restent essentiels pour l'équilibre entre les différentes parties du monde. La justice écologique est indispensable pour plus de justice sociale ! Les pays les plus pauvres, qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre (moins de 5 % des émissions dans le passé) sont les plus exposés aux conséquences graves du changement climatique : chaleurs extrêmes et sécheresses, incendies de forêts, montée des eaux de la mer entraînant des mouvements migratoires, perte de mangroves, risques aggravés de typhons et d'inondations, tempêtes tropicales... Pour compenser cette injustice, ils devraient recevoir des ressources suffisantes permettant de protéger leurs populations ! Puisqu'il semble désormais impossible de limiter raisonnablement le réchauffement, il faut se

tourner vers des solutions d'adaptation. Cela implique de réduire les impacts des risques comme les inondations, les canicules, la montée du niveau des mers... La COP 30 était l'occasion de dégager les fonds nécessaires pour mieux affronter ces catastrophes.

Espérons que les décisions prises à Belém seront efficacement mises en œuvre et permettront d'avancer dans la bonne direction pour plus de justice climatique !

Denise Morissens

¹ La COP est la Conférence des Parties, l'organe décisionnel suprême de la Convention sur les changements climatiques.

² Imagine Demain le Monde, n°165 été 2025.



Un arbre mort est en fait bien vivant !

L'arbre mort est crucial pour la biodiversité car il offre le gîte et le couvert à une multitude d'êtres vivants que vous ne soupçonnez pas.

Paradoxalement, il y a plus de vie dans un arbre mort que dans un arbre vivant. L'arbre mort sert de nourriture, d'abri et de lieu de reproduction à de nombreux organismes, comme les insectes, les champignons, les mousses, les lichens, les oiseaux et d'autres petits animaux. Les oiseaux cavernicoles (sittelles torchepot, chouettes) y creusent leur loge. Tout ce petit monde se réjouit fort que l'arbre soit mort. Sous l'écorce qui se fendille, le bois grouille de vie.

Les champignons font le gros du travail en accélérant le processus de décomposition en ramollissant le tronc dur ce qui permet à toute une série de colonisateurs de trouver un refuge sûr et de se nourrir. Les coléop-

ères y pondent leurs œufs, les amphibiens et les rongeurs se nichent sous l'écorce détachée. Leur survie dépend souvent de la disparition de l'arbre.

<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/ne-les-retirez-pas-laisser-pourrir-les-arbres-morts-peut-nourrir-la-terre-ecologie-foret>

Valérie Régnier.



La forêt de Soignes (3)

Arbres remarquables

D'innombrables arbres remarquables ornent la forêt. Sur le territoire bruxellois, ils sont marqués d'un polygone bleu, visible à partir des sentiers de promenade. Ailleurs également, vous pouvez partir à la recherche de formes remarquables et d'arbres majestueux tels que le Beau chêne de la réserve forestière du Zwaenepoel, la charmaie remarquable du Grasdelle et le chêne Cosyn de la réserve naturelle du Rouge-Cloître. Les arbres les plus remarquables font l'objet d'une attention particulière au niveau de la gestion. N'y touchez pas et 'ne leur marchez pas sur les pieds'. La compaction, même par des pieds très légers, est très mauvaise pour les arbres.

La forêt, bien plus que de simples arbres



Comme mentionné précédemment, l'image de la forêt va changer lentement mais sûrement au cours des décennies à venir. Les peuplements forestiers équins (arbres du même âge) homogènes en Forêt de Soignes sont relativement pauvres en espèces et vulnérables. La richesse en espèces doit être augmentée pour atteindre les objectifs Natura 2000 et pour diminuer la vulnérabilité de la forêt. Pour cela, il faut des mesures spécifiques : des espèces plus mélangées, plus de bois mort, des arbres d'âge différent, l'aménagement de clairières permanentes et temporaires, le maintien d'arbres séculaires importants (souvent en groupes), etc. Avec les réserves forestières existantes, elles augmentent la biodiversité.

Les réserves naturelles et leurs clairières permanentes offrent une nature de grande valeur, sous la forme de prairies riches en espèces. Combinées à d'autres habitats dans les environs, elles constituent un réseau extrêmement important pour la nature de la Forêt de Soignes. Les nombreux microclimats différents qui y règnent favorisent une grande diversité d'espèces et créent un réseau de biodiversité.

Natura 2000 et la Forêt de Soignes

Natura 2000 est un réseau écologique européen

cohérent de zones protégées, créé pour la préservation des habitats de grande valeur écologique, et abritant une faune et une flore rares. Les zones sont désignées en vertu de deux directives européennes : la directive Oiseaux et la directive Habitats. La directive Oiseaux protège l'avifaune sauvage, son environnement, ses nids et ses œufs. De son côté, la directive Habitats prévoit la protection d'habitats particuliers et d'espèces sauvages (faune et flore, hormis les oiseaux) d'importance européenne. Pas moins de 9 types d'habitat (hêtraie acidophile, hêtraie à flore verna de Jacinthe des bois, chênaie-charmaie, aulnaie, prairie eutrophe, mare eutrophe, bruyères brabançonne, chênaie-boulaie pauvre et landes sèches) sont présents ou développés et protégés dans la forêt. La présence de certaines espèces telles que le Lucane Cerf-volant (coléoptère), la Bouvière (poisson) et surtout quatre espèces de chauves-souris très rares (Grand murin, Vesptilion à oreilles échancrees, Vesptilion de Daubenton et Barbastelle) a été déterminante pour la désignation des zones.

Le statut Natura 2000 de la Forêt de Soignes garantit la préservation ou l'amélioration de ces habitats, et de leurs espèces animales et végétales caractéristiques. Il contraint les régions respectives à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection et à la préservation afin d'assurer les habitats et la survie de ces espèces à long terme. Cela ne fait pas pour autant de la Forêt de Soignes une réserve naturelle fermée. Des activités humaines telles que des loisirs doux (promeneurs, cyclistes) et la sylviculture y restent possibles pour autant qu'elles ne mettent pas en danger, voire qu'elles puissent améliorer la préservation des habitats et espèces protégés. Certaines mesures prises pour protéger des zones Natura 2000 comme la Forêt de Soignes, sont financées par LIFE+, un programme de financement européen de projets en lien avec l'environnement et la nature.



<https://www.foret-de-soignes.be/la-foret-de-soignes/gestion/>



Mon premier potager bio : par où commencer ?

Un potager bio, vous en rêvez sans trop savoir par où commencer ? Du choix de l'emplacement à la récolte des légumes, suivez le guide pas à pas.

Quel plaisir et quelle fierté de manger les fruits et légumes qu'on a fait pousser soi-même au jardin ! Avec un potager bio, même modeste, on profite de bons produits sains et savoureux pour pas cher. Au passage, on en découvre plus sur la nature et on gagne en résilience alimentaire.

On constate que faire un potager est une action où l'on cumule les bienfaits : plus de liberté, de pouvoir d'action, de convivialité, de santé...

La motivation est là mais difficile de savoir par où commencer ? Peur de se planter car on n'a pas la main verte et qu'on n'y connaît rien en jardinage ?

Voici un guide qui accompagne le jardinier débutant pas à pas pour commencer et entretenir son premier potager bio. Les conseils sont simples et pratiques, et les légumes choisis sont plutôt faciles à cultiver.

Les plus expérimentés y glaneront peut-être aussi quelques nouvelles astuces. Bien sûr, il y a 1001 façons de cultiver son potager. Ce qui fonctionne chez l'un pourra rater chez l'autre. À chacun de faire ses expériences. Car – heureusement ! – la nature est trop riche et diversifiée pour rentrer dans de jolies petites cases.

Bienvenue dans le monde végétal !

Pour démarrer un potager, il ne suffit pas de jeter quelques graines au sol. Les fruits et légumes sont des êtres vivants. Ils ont donc quelques revendications pour bien se développer. Comprendre leur fonctionnement permet de mettre toutes les chances de son côté pour réussir son premier potager bio.

De quoi les plantes ont-elles besoin ?

En résumé, voici les besoins des légumes :

- **de la nourriture**, d'autant qu'on leur demande de pousser vite et bien. Pour une plante, ça passe par :

JARDINIER DÉBUTANT ?

6 CONSEILS POUR UN PREMIER POTAGER



S'INFORMER AVANT DE DÉMARRER

Il ne suffit pas de jeter quelques graines sur le sol ! Pour connaître les bases et éviter certaines bêtises, on peut lire un livre, suivre une formation, visiter des jardins...

COMMENCER PETIT

Un coin de balcon ou de jardin suffit pour débuter. On respecte les distances de plantation : une petite graine peut devenir un potiron qui court sur 4 mètres !

ÉVALUER LE TEMPS QU'ON PEUT Y CONSACRER

Un potager demande un certain suivi tout au long de la saison. Il faut être réaliste sur le temps dont on dispose, surtout avec l'appel estival des vacances, des sorties...

PLANTER CE QUE L'ON AIME MANGER

Le but c'est de se nourrir. Alors on résiste aux promos 5+1 gratuit sur les choux ou les radis si on n'est pas fan.

JARDINER AU NATUREL

On oublie les pesticides. À la place, on apprend à utiliser les atouts de la nature. Ils sont sains, écologiques et gratuits !

FAIRE UN CARNET DE SUIVI

Pratique pour les années futures, on y note le choix des plantes, les dates, les petits soucis, les récoltes, si on a aimé telle variété...



Plus d'infos : www.ecoconso.be

o des nutriments à puiser dans le sol via les racines (azote, phosphore, potassium...). Ils diffèrent selon les légumes. On leur en apporte via des fertilisants comme le compost ou les engrains naturels.

o de la lumière, que la plante va capter via les feuilles pour la transformer en énergie. On réfléchit donc bien où placer son potager pour lui assurer un bon ensoleillement.

- de l'eau. D'où l'importance de gérer les arrosages.

- **des auxiliaires** (de nombreuses petites bêtes : bactéries, champignons, acariens, insectes...) pour mettre les nutriments à disposition des plantes, les aider à les absorber, se défendre contre les nuisibles... Un potager bio est le mieux pour eux car on évite les pesticides.

- **de la chaleur**, pour se développer et pour aider la vie du sol. On attend donc certaines températures avant de démarrer les plantations.

- un sol bien structuré et aéré pour s'ancrer et déployer les racines, et aussi aider la vie du sol.

- **de l'espace personnel**, avec une densité de légumes correcte et une bonne gestion des adventices.

- **du temps**, pour mûrir à souhait avant de finir dignement dans notre assiette.



Tout ça dans une juste mesure. Car le manque ou l'excès est néfaste aux plantes. D'autant que chaque légume a ses propres besoins. On pourrait aussi ajouter un dernier besoin : la vigilance du jardinier. Car il faut veiller au bon développement du potager tout au long de la saison.

Les préceptes du jardinier débutant

Pour se donner toutes les chances de réussir son premier potager bio, on suit quelques conseils généraux.

Évaluer son temps disponible est important car un potager de 100m² demande environ 300 heures de travail par an. Mais c'est un minimum car tout prend davantage de temps pour un débutant... Bien sûr, on peut faire des choix qui économisent du temps (légumes faciles à cultiver, plants à repiquer plutôt que semis par ex.) mais il restera un minimum de soins à fournir tout au long de la saison.

Tenir un **carnet de suivi** peut paraître un peu fastidieux mais c'est vraiment très utile et fera gagner du temps et de l'expérience les années suivantes. Quand on débute, on se renseigne tous azimuts et on peut finir par être un peu perdu dans l'information et ne plus trop savoir quel conseil on a suivi. On note donc dans son carnet la date des différents travaux, les références des achats, le choix des plantes et variétés, les lieux et dates de plantations et de récolte, si on a apprécié une variété, comment on a réglé certains petits soucis... Selon ce qui semble le plus facile, on peut découper son carnet mois par mois, dédier une double-page à chaque légume... Pour les années futures, il suffira de s'inspirer de ses victoires et de ses échecs pour faire au mieux : mettre en place plus facilement la rotation des cultures, se souvenir qu'on avait adoré cette variété de salade...

Pour tout savoir, consulter le site d'Ecoconso sur : <https://www.ecoconso.be/fr/content/mon-premier-potager-bio-par-ou-commencer>

Lettre d'un lecteur

Nos ruches et notre biodiversité en danger face aux frelons asiatiques

Le frelon asiatique s'installe peu à peu sur le territoire de Lasne. Présent dans plusieurs communes voisines, cet insecte invasif se multiplie rapidement, s'attaquant aux abeilles et à d'autres pollinisateurs essentiels à notre environnement.

À Ottignies, la ville a pris conscience du problème et finance déjà la destruction des nids détectés sur son territoire. Des habitants y ont récemment proposé d'aller plus loin, en mettant en place un repérage systématique des nids et une campagne de piégeage préventif dès février, pour limiter la reproduction des fondatrices (les futures reines).

À Lasne, en revanche, le silence des autorités inquiète. Les nids repérés sont souvent laissés en place faute d'un dispositif communal, et les citoyens déplorent une absence de communication ou de coordination sur le sujet.

Chaque nid non détruit prépare pourtant la prolifération de dizaines d'autres l'année suivante.

Les habitants demandent que Lasne s'inspire des initiatives voisines et des démarches déjà engagées ailleurs.

La lutte contre cette espèce invasive ne peut pas reposer uniquement sur la bonne volonté des habitants. Elle nécessite une coordination communale claire, des moyens adaptés et une réelle volonté politique.

Lasne, reconnue pour son cadre vert et sa qualité de vie, a tout à perdre en restant passive face à une menace qui fragilise notre environnement à court terme.

MJ



Lasne Nature a reçu plusieurs témoignages du même genre. Tous regrettent devoir résoudre un problème de frelons asiatiques sans une assistance des autorités communales, comme proposé dans plusieurs communes voisines.

Voir l'article "Cohabiter avec le frelon asiatique" extrait d'un document publié par la Région wallonne en pages 10 et 11..



Cohabiter avec le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est un insecte exotique envahissant originaire du Sud de l'Asie. Il a été introduit accidentellement en Gironde (France) en 2004. Il a rapidement progressé et colonisé de nouveaux territoires. Le premier nid a été détecté en Wallonie en 2016. Il se rencontre aujourd'hui dans toute la région. L'arrivée de ce nouveau prédateur menace les insectes pollinisateurs, fragilise les ruchers, s'attaque aux fruits et peut représenter un risque en matière de santé publique. Découvrez ici les mesures concrètes qui permettent de réduire ces nuisances.

Le reconnaître

Le frelon asiatique est un insecte de la famille des guêpes. Il est noir avec une large bande jaune orangé à l'extrémité du corps et possède des pattes bicolores, noires à la base et jaunes à l'extrémité. Il est un peu plus petit que le frelon européen (*V. crabro*).

Le frelon asiatique a un cycle de vie annuel. Son activité et ses effectifs varient au fil des saisons. Témoins de ces différentes périodes d'activités, deux types de nids vont se succéder au cours de l'année :



Le nid de printemps ou nid primaire est élaboré par la fondatrice à la sortie de l'hiver (mars-mai). Sa taille peut atteindre celle d'une balle de tennis. Il est généralement construit dans un abri. Ce nid peut facilement être confondu avec un nid de guêpe ou de frelon européen.

Le nid d'été ou nid secondaire est généralement construit haut dans un arbre où il abritera la colonie de frelons entre juin et octobre-novembre. De forme sphérique, il peut atteindre 80 cm de diamètre et présente une petite ouverture latérale située à mi-hauteur. En pleine saison, il peut abriter plusieurs milliers d'individus.



Bon à savoir ! Le nid du frelon européen est plus allongé et doté d'une large ouverture basale. Sa taille est plus modeste. Il est souvent construit dans un hangar, un grenier ou un arbre creux.



Signaler de nouvelles observations de frelon asiatique

Depuis le 7 octobre 2025, les observations de frelons asiatiques ou de leurs nids peuvent à nouveau être communiquées au travers du formulaire d'encodage sur https://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?id=6&tax=Vespa_velutina. Tout signalement doit être accompagné de photographies numériques du nid et/ou de l'insecte pour qu'il puisse être validé.

Attention, les signalements des frelons asiatiques sur ce portail ont uniquement pour but le suivi de l'évolution des populations dans l'espace et dans le temps. Pour toute demande de neutralisation de nids, voir la procédure détaillée en bas de page.

Un insecte exotique envahissant

Le frelon asiatique est classé parmi les EEE (Espaces Exotiques Envahissantes) préoccupantes pour l'Union européenne car il représente une menace pour la biodiversité. Il se nourrit principalement d'hyménoptères sociaux (abeilles, guêpes et bourdons), mais également de diptères et d'autres insectes floricoles. Il chasse surtout les insectes sur les fleurs ou à la sortie du nid pour nourrir son couvain, mais semble être un prédateur moins performant que d'autres hyménoptères. Il tend souvent à se spécialiser sur la capture d'abeilles domestiques à la sortie des ruches. Le risque lié à la progression du frelon asiatique est encore mal évalué mais on s'attend toutefois à ce qu'il altère la pollinisation et réduise le succès reproducteur de certaines plantes.

Qui s'y frotte s'y pique !

Les frelons sont des insectes assez pacifiques. Leur aiguillon sert peu à la défense. Il est surtout utilisé pour la capture des proies. Lorsque ces insectes sont agressés individuellement, ils préfèrent souvent la fuite à l'attaque.

Contrairement aux guêpes, le frelon asiatique ne fréquente guère le voisinage immédiat de l'homme mais se rencontre davantage sur les fruits mûrs ou en chasse sur les plantes mellifères.

Les cas de piqûres sont exceptionnels.

La composition du venin du frelon asiatique est très proche de celui de nos hyménoptères. Sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe et la dose de venin injectée dix fois inférieure à celle déversée lors d'une piqûre d'abeille. Elle est toutefois légèrement plus douloureuse car le dard plus long pénètre plus profondément dans la plaie et peut traverser certains équipements de protection comme des bottes en caoutchouc ou des gants en cuir.

L'approche volontaire ou accidentelle d'un nid de frelons asiatiques est en revanche une action dangereuse ! Elle peut déclencher l'attaque collective de la colonie et s'accompagner de piqûres multiples sur le corps. Celle-ci est susceptible de se produire dès qu'on s'approche à moins 5 mètres d'un nid « actif », en période estivale et automnale. En revanche, les nids situés haut dans les arbres ou sur un édifice ne représentent pas de risque particulier.

En cas d'attaque, les frelons peuvent projeter à distance un liquide irritant susceptible de provoquer des lésions oculaires. Ces attaques nécessitent généralement une hospitalisation d'urgence. Les désinsectiseurs en charge de la neutralisation des nids constituent les personnes les plus exposées à ce genre de risque.

Durant l'hiver, les nids détectés sont sans danger. Ils ne contiennent plus que des insectes morts, parfois accompagnés de quelques fondatrices en diapause très engourdis par le froid. (...)



Que faire alors ?

La neutralisation systématique des nids coordonnée par le CRA-W, le CARI et le SPWARNE entre 2017 et 2022 a permis de ralentir l'établissement et la progression du frelon asiatique en Wallonie. Malheureusement, la détection souvent tardive des nids a réduit l'efficacité de ces mesures et n'a pas empêché l'insecte de coloniser progressivement l'ensemble du territoire wallon. Celui-ci atteint aujourd'hui des densités assez importantes dans les provinces du Hainaut, du Brabant Wallon et de Namur.

En Wallonie, comme dans les régions limitrophes, il n'est plus possible aujourd'hui d'éradiquer l'espèce. Il n'est donc plus procédé à une neutralisation systématique de tous les nids de frelons détectés dans l'environnement.

Voir l'encart sur cette page

Quelques astuces pour diminuer le risque de piqûre

Il faut éviter de s'approcher à moins de 5 mètres d'un nid de frelons asiatiques en période estivale et automnale pour diminuer le risque de piqûre.

La neutralisation des nids

Les nids de frelons peuvent être neutralisés à l'aide de l'injection d'un insecticide ou de poudre de diatomée. Cette pratique peut être mise en œuvre lorsque des impacts avérés sont constatés sur le terrain, en particulier :

- en présence d'un nid qui est construit à moins de 5 mètres de hauteur et constitue un risque pour la santé publique ;
- en cas d'attaques répétées sur les ruchers en dépit de la mise en place des moyens de protection décrits plus haut ;
- en cas de présence importante de frelons dans les vergers et les vignobles, portant atteinte aux récoltes de fruits.

Attention ! La neutralisation des nids de frelon asiatique est très dangereuse car elle peut provoquer une attaque en masse des insectes. Elle ne peut être réalisée que par du personnel spécialement formé et équipé pour cette tâche.

Lorsqu'un nid de frelon est détecté et doit être détruit, plusieurs modalités d'intervention sont possibles :

- via le Service Public de Wallonie, la Province ou la Commune si le nid est situé sur le domaine public et construit à moins de 5 mètres de hauteur. L'intervention est gratuite et doit être demandée auprès du service compétent. Pour les nids situés sur le domaine public régional, adressez votre demande à : invasives@

spw.wallonie.be ;

- via un désinsecteur privé et aux frais du demandeur si le nid est construit dans les mêmes conditions en dehors du domaine public régional. Voir ici la carte interactive des désinsectiseurs privés qui ont été formés par le CRA-W et sont équipés pour la neutralisation des nids : <https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique> ;

- via une section apicole si vous êtes un apiculteur identifié auprès de l'AFSCA et que vous avez détecté un nid à moins d'un kilomètre de votre rucher, en suivant la procédure de signalement détaillée sur le site du CRA-W.

Sources

- Choi, M. B. (2021). Defensive behavior of the invasive alien hornet *Vespa velutina nigrithorax* against potential human aggressors. *Entomological Research*, 51(4), 186-195.
- Courtoux, B. (2021). Le frelon asiatique, un danger pour l'être humain et l'environnement. *Actualités Pharmaceutiques*, 60(607), 41-43.
- Lioy, S., Bergamino, C., & Porporato, M. (2022). The invasive hornet *Vespa velutina*: Distribution, impacts and management options. *CABI Reviews*.
- Pedersen, S., Kennedy, P. J., O'Shea-Wheller, T. A., Poidatz, J., Christie, A., Osborne, J. L., & Tyler, C. R. (2025). Broad ecological threats of an invasive hornet revealed through a deep sequencing approach. *Science of The Total Environment*, 970, 178978.
- Requier, F., Fournier, A., Pointeau, S., Rome, Q., & Courchamp, F. (2023). Economic costs of the invasive Yellow-legged hornet on honey bees. *Science of the Total Environment*, 898, 165576.
- Rojas-Nossa, S. V., O'Shea-Wheller, T. A., Poidatz, J., Mato, S., Osborne, J., & Garrido, J. (2023). Predator and pollinator? An invasive hornet alters the pollination dynamics of a native plant. *Basic and Applied Ecology*, 71, 119-128.

<https://biodiversite.wallonie.be/home/agir/cohabiter-avec-la-biodiversite/cohabiter-avec-le-frelon-asiatique.html>

Les Gardiens de la ruche

En ce début novembre, la province du Brabant Wallon lance l'opération "Les Gardiens de la ruche".

C'est afin de freiner la propagation du frelon asiatique sur le territoire que la Province du Brabant wallon met à votre disposition un kit gratuit comprenant un ou plusieurs pièges sélectifs.

Facile à mettre dans votre jardin, ce dispositif permettrait de capturer efficacement les frelons asiatiques tout en préservant les autres insectes.

Vous serez également invités à communiquer le nombre de frelons attrapés afin de moniter la présence de cette espèce envahissante.

Demandez votre kit de lutte contre les frelons asiatiques avant le 31 janvier 2026.

Infos, conditions et inscriptions : www.brabantwallon.be/frelons



Migration des Batraciens

Appel aux bénévoles pour 2026

Dès le mois de février les batraciens vont se réveiller et se mettre en marche pour rejoindre leurs étangs de ponte.

Ils vont donc traverser nos routes à de nombreux endroits de Lasne : Renipont, Anogrune, Couture, Culot, La Marache, Aywiers etc. Ils se feront écraser par centaines si nous ne les protégeons pas.

Depuis des années des bénévoles, soucieux de sauvegarder la biodiversité et notre environnement, se mobilisent pour les ramasser.



Triton alpestris

Nous devons renouveler ces équipes et les renforcer.

Si vous avez à cœur de protéger notre Nature, participez au ramassage avec nous, avec vos enfants ; cette belle expérience vous étonnera !

Contactez-nous dès maintenant à batraciens@lasne-nature.be nous vous donnerons toutes les explications.

Merci pour eux et à bientôt.

Micheline Nysten - Cellule Batraciens

Communiqué de Natagora



Résultats de la migration 2025 pour toute la Wallonie et Bruxelles

213 responsables organisent des sauvetages

439 sites de migration sur la carte Natagora

1000 bénévoles au ramassage en Wallonie et 100 à Bruxelles

92.280 batraciens ramassés

7.900 batraciens écrasés par les automobilistes

Micheline Nysten - Cellule Batraciens

La main à la poche

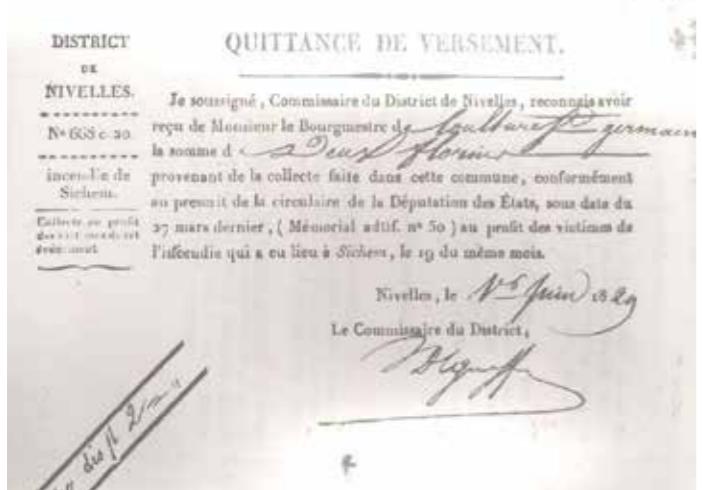
Le 19 mars 1829, jour de la Saint-Joseph, une partie de la ville de Zichem (actuelle province du Brabant flamand, arrondissement de Louvain) est ravagée par un violent incendie.

52 habitations sont détruites laissant 216 personnes soit près d'un dixième de la population, sans ressources.

Afin de pourvoir à la reconstruction du quartier et aux besoins des victimes, une collecte est imposée à toutes les communes de la province de Brabant intégrée alors au royaume uni des Pays-Bas. Publié en juin 1975 dans « Petites Histoires de Couture-Saint-Germain », une quittance de versement atteste de la participation de la commune (environ 650 habitants) à cette solidarité obligatoire. La somme de 2 florins est alors envoyée au commissaire du District de Nivelles le 1er juin 1829.

On imagine la réticence ou l'impossibilité de nombreux villageois de répondre à cette sollicitation compte tenu de la pauvreté de la plupart d'entre eux.

Françoise Bortels



Petite Chouette



MASQUE FEUILLU

PLIURE
1 Décalque la forme du masque et reporte-la sur un morceau de papier cartonné. Découpe le masque.

2 Perce un petit trou de chaque côté. Fais un nœud à une extrémité d'un fil élastique que tu passes dans les deux trous, avant de nouer l'autre extrémité.

3 Colle des feuilles tout autour du masque. Utilise de vraies feuilles ou des feuilles imprimées.



Choisis beaucoup de feuilles différentes pour faire des masques magnifiques !

Avec les impressions de feuilles, tu pourras personnaliser des cartes, des étiquettes, du papier cadeau et des enveloppes.

Dessins sur feuilles

PERLÉES DE GALLES
Les insectes s'amusent bien avec les feuilles. Ils les mangent, y pondent des œufs et y creusent même des galeries !



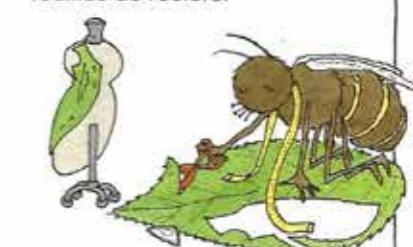
LE MINEUR VERT

De fines galeries apparentes sur le dessous de certaines feuilles sont en fait des tunnels creusés par des larves d'insectes, qui se nourrissent de la feuille.



LA COUTURIÈRE

Certaines abeilles, qui ne vivent pas en ruches, découpent des formes arrondies sur les feuilles de rosiers.



CHARANÇON ROULÉ

Le charançon pond ses œufs sur une feuille qu'il roule ensuite en tube. Puis il le ferme en pliant les bouts.



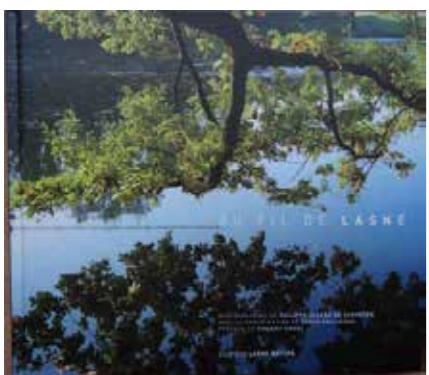
La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»

Prix : 24 € + frais d'expédition de 7,65 €.



Nos topoguides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



Topoguide n° 1 «12 Promenades à Lasne»

Topoguide n° 2 « 15 Nouvelles promenades»

Topoguide n° 3 « 10+3 Balades inédites à Lasne»

Prix de chaque topo-guide : 12 € + frais d'expédition de 4,59 €.

Pour l'envoi de 2 ou 3 topo-guides, les frais d'expédition sont de 7,65 €.

Nos cartes

Carte IGN au 1/15000 «200 + 40 km de promenades à Lasne et le sud» édition 2024

Prix : 12,00 € + frais d'expédition de 3,06 €.

Carte des chemins et sentiers de Lasne



Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 12 € + frais d'expédition : 4,59 €.

Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

Nichoir pour passereaux du genre Mésange : 15 € à enlever au siège de Lasne Nature.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be

Nos tours de cou

Multifonction, ultra stretch, fabriqué en Europe, Oeko-Tex.
Prix : 15 € + frais d'expédition de 4,59 €.

PROMOTION à 10 €



Topoguide n° 1 «12 Promenades à Lasne»

Topoguide n° 2 « 15 Nouvelles promenades»

Topoguide n° 3 « 10+3 Balades inédites à Lasne»

Prix de chaque topo-guide : 12 € + frais d'expédition de 4,59 €.

Pour l'envoi de 2 ou 3 topo-guides, les frais d'expédition sont de 7,65 €.

Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

Sachets de semences

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 3,06 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 Lasne

Vous souhaitez donner un peu de votre temps pour une bonne cause, Lasne Nature peut être une solution.

Nous abordons différentes thématiques, telles que la biodiversité, l'urbanisme, les sentiers, la mobilité, l'éducation...

Mais nous assurons aussi un secrétariat, de la comptabilité, de l'édition, de la distribution de bulletins..

Intéressé.e ?

Contactez-nous sur :

secretariat@lasne-nature.be

Bienvenue à tous.

Agenda

Décembre 2025	
	La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment info 0475/490965 ou JLPARMENTIER@lasne-nature.be
Dimanche 21	Marche : Départ à 10 h à partir de l'église de Céroux. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres.
	Pas de Réunion mensuelle de Lasne Nature en décembre.
	Lasne Nature vous souhaite une très belle année 2026
Janvier 2026	
	La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment info 0475/490965 ou JLPARMENTIER@lasne-nature.be
Dimanche 25	Marche : Départ à 10 h à partir du Centre Sportif de Lasne à 1380 Lasne. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres.
Jeudi 29	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h.
Février 2026	
	La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment info 0475/490965 ou JLPARMENTIER@lasne-nature.be
Jeudi 26	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h.
Mars 2026 (provisoire)	
Samedi 21	Promenade découverte nature : Inscription obligatoire - Départ à 9h30. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Informations et inscription : marie@bronchart.be
Jeudi 26	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h.

Qui sommes-nous ?
Fondée en 1990, l'asbl Lasne Nature a pour objet la défense et la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de la vie à Lasne et dans ses environs immédiats.
Les membres de Lasne Nature viennent de tous les horizons politiques et philosophiques. L'association n'est pas et refuse d'être une formation politique, elle ne dépend et n'a de compte à rendre à aucun parti ou groupement. Sa richesse réside dans la diversité d'opinion de ses membres.

Votre cotisation (15 € minimum par an) nous est indispensable afin de nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

Merci pour votre soutien.



La nature dans nos Réserves de décembre à février

Toutes les photos illustrant cette rubrique ont été prises dans nos Réserves naturelles du Bois de l'Epine et du Ru Milhoux en décembre, janvier et février



Clitocybe géotrope (*Clitocybe geotropa*)

Ce champignon est caractérisé par son chapeau de 8 à 20 cm de diamètre dont la forme évolue fortement avec le temps : d'abord en cloche avec un large mamelon, devenant ensuite plat et mamelonné puis se creusant en entonnoir, à marge lisse se fissurant à l'humidité, de couleur crème à beige ou cannelle à brun clair voire ocre pâle. Son pied est dans un premier temps très renflé en forme de quille puis s'affine et s'étire en restant plus épais vers la base.

Il est conseillé de cueillir les Clitocybes géotropes avant que leur chapeau ne devienne déprimé et de délaisser les exemplaires en entonnoir, trop coriaces et trop filandreux. Ce champignon se développe généralement en groupes de quelques individus, en cercles ou en lignes.

On peut le trouver dans les bois de feuillus bien aérés, en lisière et clairière de ceux-ci, mais aussi dans les prairies les bordant.

Il a une agréable odeur assez forte rappelant l'herbe coupée.

apparaître de petites ombelles à petites fleurs blanches, caractéristiques de la famille.

Cette plante pousse les pieds dans l'eau et est abondante dans notre Réserve du Ru Milhoux.

Elle est une proche cousine du céleri (*Apium graveolens*) et n'a rien à voir avec le cresson. Il suffit de prendre une feuille entre ses doigts, de la malaxer, puis de la sentir pour s'en convaincre. L'odeur qui s'en échappe évoque l'anis, la carotte et bien entendu le céleri, bien loin de la saveur piquante du cresson qu'elle partage avec la plupart des autres cousins du chou (brassicacées).

Les feuilles et les tiges sont comestibles. Les meilleures parties sont les jeunes feuilles et les jeunes pousses. Elles sont utilisées comme légume et principalement crues dans les salades.

Cependant, certaines personnes signalent une certaine toxicité. En raison de sa teneur en acide oxalique, sa consommation doit être modérée pour les personnes sujettes aux calculs rénaux.

De plus, comme pour le cresson, il est déconseillé de la cueillir n'importe où et de la consommer crue afin d'éviter la contraction de la douve du foie.



Ganoderme aplani (*Ganoderma applanatum*)

Ce champignon, appelé aussi Polypore aplani, est caractérisé par un chapeau de 10 à 50 cm de large, de forme semi circulaire plus ou moins épaisse, bosselée et sillonnée, lisse de couleur d'abord blanchâtre puis vite beige à fauve puis brun-rouille, à marge enroulée liserée de couleur blanche. Il est fixé directement par une large portion du chapeau sur son hôte, des souches, des branches de bois mort, mais aussi vivant, de feuillus comme de conifères mais appréciant particulièrement le bois de peuplier. Il pousse toute l'année (vivace) surtout sur les troncs de feuillus qu'il parasite dangereusement et fait lentement périr.

Les Ganodermes sont des champignons pluriannuels très communs, parasites mais aussi saprophytes (qui se nourrissent de matière organique morte et en décomposition). Ils décomposent les matières organiques complexes en formes plus simples, libérant ainsi des nutriments essentiels dans l'environnement.

Thierry Rolin



Ache faux cresson (*Apium nodiflorum*)

L'ache faux cresson est une plante mellifère, vivace, glabre, à tiges ascendantes ou couchées qui peut atteindre de 30 centimètres à 1 mètre de haut.

Les feuilles sont pinnatiséquées, à 7 à 13 folioles, inégalement dentées.

L'ache-faux-cresson est une ombellifère (apiacée). Il suffit d'attendre qu'elle fleurisse pour s'en convaincre en voyant